

## ARRETE DU MAIRE N° 22 - 706

Mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel au lycée Albert Einstein

### LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21 et L 2144-3,

VU les demandes de mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel de la part du lycée Albert Einstein, représentée par son Proviseur Monsieur Okala – situé Avenue de la Liberté 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de permettre aux élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale de la classe arts plastiques du lycée Albert Einstein de présenter leurs travaux lors d'une exposition « Carte blanche », et d'en imaginer la scénographie et la médiation, l'exposition étant ouverte au public du 5 au 17 juin 2023,

### ARRETE,

#### Article 1 :

Autorise la mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel au lycée Albert Einstein, représentée par son Proviseur M. Okala – situé Avenue de la Liberté 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

#### Article 2 :

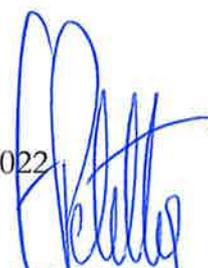
Une convention de mise à disposition sera établie entre les deux parties,

#### Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- A l'intéressé

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 30 novembre 2022

  
**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

